



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 15 mai 2014

Préavis N° 03/2014 concernant la demande d'un crédit d'étude pour un avant-projet de réfection des chaussées de la traversée du village et des conduites souterraines

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 12 mai 2014 présidée par Madame Anne Morier, Présidente.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 03/2014,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 105'000.-- ;
- Autoriser la Municipalité à signer tous les documents nécessaires ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans au maximum, via les comptes d'amortissement du service des routes, assainissement eaux claires/usées et services des eaux.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 12 mai 2014.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

A. Morier

Anne Morier



La secrétaire

Colagioia

Chantal Colagioia